



Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du mardi 3 novembre 2020

Réf. 1242

Benjamin Gingras et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de président et secrétaire d'assemblée.

Proposition d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
 2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal du 13 octobre (**document joint**)
 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
 6. Élections au Bureau syndical, au CAP et au comité paritaire PAEE (programme d'accès à l'égalité en emploi)
 7. Élection d'un comité de scrutin
 8. Bilan de la délégation au CCMM-CSN
 9. Enseignement à distance en contexte de pandémie
 - 9.1. Examens de fin de session d'automne
 - 9.2. Session d'hiver 2021
 - 9.3. Enveloppe S120
 10. Info-négo
 11. Mobilisation
 12. Affaires diverses
 13. Levée de l'assemblée
-

1. Mot de bienvenue

Nathalie Pilon souhaite la bienvenue à toutes et tous. Plutôt que d'inviter les profs à prendre soin d'eux et elles en cette mi-session et en ces temps difficiles, elle leur témoigne plutôt à quel point le travail accompli et les efforts considérables qu'ils déploient en cette période de pandémie sont exceptionnels.

2. Nomination à la présidence d'assemblée

Le comité exécutif propose Benjamin Gingras à titre de président d'assemblée. **Il est élu.**

Nathalie remercie Benjamin d'accepter à nouveau de présider l'assemblée. Elle lance un appel aux volontaires qui aimeraient présider nos assemblées, à nous écrire à sppcm@cmaisonneuve.qc.ca.

3. Adoption de l'ordre du jour

Benjamin Gingras rappelle les procédures d'assemblée délibérante, notamment que les tours de parole seront accordés en priorité aux personnes qui sont à leur première intervention sur un sujet et d'une durée de trois minutes afin de permettre à tous-toutes de s'exprimer. Pour des questions de procédures, les membres peuvent intervenir sans plus attendre. Les membres sont invités-es à transmettre leur proposition et amendement par courriel à instance@sppcm.org.

Benjamin fait la lecture de l'ordre du jour et souligne les modifications proposées par le comité exécutif.

Ajout :

- 9.4 Réflexion globale sur l'enseignement à distance
- Un nouveau point 10. « Liberté académique »

Questions et interventions.

Il est proposé par le comité exécutif, appuyé par Pascale Gravel, **d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal du 13 octobre

Il est proposé par Christiane Ethier, appuyé par Nicole Lefebvre, **l'adoption du procès-verbal du 13 octobre.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Jérôme Champagne, appuyé par Lélia Tabard, **d'admettre à titre nouvelle membre : Marie-Pier Bourret-Lafleur (lettres).**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Élections au Bureau syndical, au CAP et au comité paritaire PAEE

Élection au Bureau syndical

Il est proposé par Maude Laparé, appuyé par Pascale Gravel, **d'entériner l'élection de Marie-Catherine Laperrière à titre de déléguée du département de lettres, arts et histoire de l'art au Bureau syndical.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Élection au comité paritaire PAEE

Benjamin précise qu'un poste de représentant-e des enseignants-es est vacant et à pourvoir. Le SPPCM est donc à la recherche d'un ou une professeur-e, idéalement issu-e des groupes visés, ayant cet enjeu à cœur. En plus de représenter l'ensemble des enseignants-es au comité paritaire, l'enseignant-e devra également faire un bilan des travaux à l'assemblée générale. La première réunion du comité est prévue le 24 novembre.

Aucune candidature ne se manifeste. L'élection est reportée à une assemblée ultérieure.

7. Élection d'un comité de scrutin

Une élection aura lieu lors de l'assemblée générale du 1^{er} décembre afin de pourvoir les trois postes laissés vacants au comité pré-CRT pour la session d'hiver prochain. Le comité de scrutin est composé de cinq personnes : présidence, secrétaire et trois scrutateurs-trices. Benjamin présente les personnes qui ont manifesté leur intérêt, soit Johanne Verge (présidence), Ann Comtois (secrétaire), Dina Di Domenico et Andréane St-Hilaire (scrutatrices). Il invite toute autre personne qui le souhaite à se présenter. Nathalie rappelle que les membres du comité de scrutin ne peuvent se présenter aux élections.

Il est proposé par Joanie Laroche, appuyé par Pascale Gravel,
la candidature de Christiane Ethier à titre de membre du comité de scrutin.

ÉLUE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Jérôme Champagne, appuyé Isabelle Bergevin,
les candidatures suivantes au comité de scrutin :

- **Johanne Verge, présidente d'élection**
- **Ann Comtois, secrétaire d'élection**
- **Andréane St-Hilaire, Dina Di Domenico et Christiane Ethier, à titre de scrutatrices**

ÉLUES À L'UNANIMITÉ

8. Bilan de la délégation au CCMM-CSN

Anne-Marie Le Saux rappelle la composition de la délégation 2019-20, soit à titre de déléguées officielles : Annie Thériault et elle-même, puis à titre de déléguées substitués : Ann Comtois et Nicole Lefebvre. Elle rappelle que le CCMM rassemble les membres de la CSN de divers horizons de la grande région métropolitaine et qu'il a pour but d'appuyer des mobilisations citoyennes, diverses luttes politiques et des syndicats dans leur négo ou en grève. Elle invite les membres à prendre connaissance du bilan pour de plus amples détails.

Il est proposé par Lélia Tabard, appuyé par Martin Lachapelle,
de recevoir le bilan 2019-20 de la délégation du SPPCM au CCMM-CSN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jérôme Champagne remercie les déléguées pour leur implication.

9. Enseignement à distance

9.1 Examens de fin de session d'automne

Isabelle Rivet indique que Sylvain Gallagher a colligé les informations visant à déterminer les besoins pour la tenue des examens en présentiel et que le calendrier des examens sera remis à la réunion des coordonnateurs-trices cet après-midi. Le Collège a accepté la passation d'examens à distance au cours des semaines 15 et 16. Par ailleurs, la Direction des études a fait appel à tous-toutes les employés-es pour la surveillance d'examens tant les enseignants-es que les employés-es de soutien et les professionnels-les. Elle précise qu'advenant des modifications aux consignes de la Santé publique qui empêchent de tenir les examens en présentiel, l'horaire des examens demeurera le même, qu'ils soient en présence ou à distance.

Questions et interventions.

9.2 Session d'hiver 2021

Isabelle remercie les 165 répondants-es au sondage mené par le syndicat concernant l'aménagement au calendrier scolaire et souligne que les nombreuses informations qualitatives ont permis de dégager de grandes lignes. Elle rappelle que seuls les éléments qui ressortaient de façon significative aillaient être amenés au comité paritaire sur la formation à distance (FAD). La proposition de modification du calendrier soumise par la DÉ a été discutée en CAP, de même que les résultats du sondage ainsi qu'un nouveau projet de calendrier. Le CAP a émis des avis concernant le début de session d'hiver, notamment le besoin d'avoir une semaine relâche plus tôt et des pauses plus fréquentes, d'annuler la journée institutionnelle et que les aménagements de plages horaires relèvent d'un choix départemental. Ils ont été présentés au comité FAD et à la Commission des études (CÉ). La Direction des études a repris et présenté à la CÉ toutes les propositions syndicales.

Isabelle présente le projet de calendrier tenant compte des éléments présentés à la CÉ. Elle précise que le Collège compte étirer la date limite de remise des notes au 4 janvier, possiblement le 5 ou 6 janvier. La proposition de la Direction des études de commencer la session plus tard n'a pas été retenue dans le sondage, principalement en raison de la date limite d'abandon des cours qui arriverait trop rapidement après le début des cours. Une première semaine de relâche à la première semaine de mars et une autre période de deux jours après les congés de Pâques sont prévues. Le Collège veut prévoir deux semaines d'examen à la fin de session pour disposer du temps nécessaire si les examens se tiennent en présentiel dans le même contexte de pandémie. Malika Habel a accepté de ne pas tenir de journée institutionnelle. La remise des notes est prévue le 17 juin, mais si le Collège n'a pas besoin du 28 mai ou du 31 mai, les jours d'examen seront levés et les enseignants-es auront ces jours en plus pour corriger. Ce calendrier est à un jour près de la fin de la session prévue au calendrier initial.

Questions et interventions.

La date de remise des cahiers coop n'a pas fait l'objet de négociation. Sans connaître les impératifs du Service de reproduction, Isabelle est d'avis que la demande de report pourra être transmise.

9.3 Enveloppe S120

À la demande du SPPCM, Malika Habel a présenté jeudi dernier la répartition des ressources de l'enveloppe S120, dont 500 000\$ est prévu au volet 1 « Encadrement pédagogique des étudiants-es ». Il ne s'agit pas d'un montant substantiel, car il représente 4 ETC. Une partie du budget sera utilisée pour l'embauche d'un-e deuxième technopédagogue (afin de répondre aux besoins des profs) et pour élargir les heures de soutien informatique pour les étudiants-es. Il y aura aussi deux appels de projets : 1) Un projet initié par le Collège de soutien par les pairs pour l'adaptation de l'enseignement à distance qui, de notre avis, ne répond pas aux besoins exprimés par les profs. Le Collège a toutefois concédé que les ressources ne soient pas octroyées qu'à un-e seul-e prof pour toutes les disciplines. 2) Des projets de soutien en ligne des étudiants-es dans les différentes disciplines. Le syndicat a demandé que l'attribution de ces ressources soit significative pour les départements et les programmes, qu'un appel de projets soit lancé dans un processus simple et que les ressources soient attribuées pour la tâche de l'hiver. Des précisions seront apportées par Guy Gibeau à la réunion des coordonnateurs-trices qui suit l'assemblée.

La FNEEQ et la FEC mènent différentes actions pour l'ajout de ressources enseignantes à l'hiver et demandent 20%/session de ressources supplémentaires. Une rencontre a eu lieu au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) vendredi dernier. Nous attendons des nouvelles. Un regroupement cégep se tient cette semaine, les 5 et 6 novembre.

Questions et interventions.

Des ressources de cette enveloppe ont aussi été utilisées pour les activités supplémentaires en présentiel demandées par Guy Gibeau, à la suite de plaintes de parents et d'étudiants-es. Certaines activités comme d'offrir du soutien en présentiel dans les centres d'aide ont été initiées par la Direction et à la suite d'un besoin exprimé par les départements ou les programmes. Par ailleurs, Nathalie précise que Malika Habel considère qu'il ne s'agit pas de ressources enseignantes et, en ce sens, elle n'a pas d'obligation à les remettre dans l'enveloppe E (enseignante).

9.4 Réflexion globale sur l'enseignement à distance

Faute de temps, Isabelle Rivet indique qu'elle transmettra l'information via l'infolettre.

Il est proposé par Isabelle Rivet, appuyé par Nicole Lefebvre,
de ne pas traiter le point 9.4 et de passer immédiatement au point 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Liberté académique

Benjamin fait la lecture de la proposition envoyée par Vincent LeBlanc (TIM).

Attendu que deux professeures ont été sanctionnées pour avoir prononcé un mot (Catherine Russel, Université Concordia et Verushka Lieutenant-Duval, Université d'Ottawa).

Attendu que la mention d'un mot et son usage sont deux choses différentes et que les propos tenus par ces deux personnes portaient sur la description et l'analyse de faits.

Attendu que l'enseignement repose sur la capacité de nommer les phénomènes étudiés.

Attendu que les sanctions et les représailles exercées envers ces deux personnes, en plus d'être injustifiées, sont favorables à un climat d'autocensure et de persécution nuisibles à l'enseignement, tout comme à l'information et à la discussion civique.

Attendu le devoir des directions d'établissements d'enseignement de soutenir l'enseignement et la liberté académique.

Attendu le devoir des directions d'établissements d'enseignement d'analyser les plaintes de manière impartiale et circonspecte.

Il est proposé par Vincent LeBlanc, appuyé par Marc LeBlanc,

Que le SPPCM condamne le traitement réservé à Catherine Russel (Université Concordia) et à Verushka Lieutenant-Duval (Université d'Ottawa).

Que le SPPCM demande à la FNEEQ et à la CSN de prendre publiquement position pour les défendre.

Que le SPPCM fasse parvenir cette résolution à l'Université d'Ottawa et à l'Université Concordia.

Que le SPPCM fasse connaître ces préoccupations à la DÉ, notamment en lui acheminant cette résolution.

Vincent LeBlanc explique que cette position a été adoptée au Collège Montmorency et qu'elle a bien été reçue par leur Direction des études.

Questions et interventions.

Il est proposé par Marie-Catherine Laperrière, appuyé par Anne-Marie Le Saux,

que le sujet soit laissé sur table et que la proposition soit ramenée à la prochaine assemblée le 1^{er} décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Info-négo

Faute de temps, ce point n'est pas traité.

12. Mobilisation

Faute de temps, ce point n'est pas traité.

13. Affaires diverses

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jérôme Champagne, appuyé par Johanne Verge,
que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 14 h.

Chantal Lamarre,
Secrétaire d'assemblée

Benjamin Gingras,
Président d'assemblée